



Montreuil, le 27 juin 2015

ANNULATION DES ELECTIONS DES CAP B ET A DES SAPEURS- POMPIERS PROFESSIONNELS

La C.G.T. regrette l'incidence de l'annulation des élections professionnelles du 04 décembre 2014 des C.A.P. A et B des sapeurs-pompiers professionnels, notamment les désagréments qui pourraient en découler pour les agents. Mais profondément légaliste, la C.G.T. prend acte de la décision de justice.

Pour autant, elle est certaine que cette annulation pourra lui donner un poids différent dans la représentativité.

Que ces nouvelles élections puissent ouvrir les yeux des collègues officiers qui sont, pour nombre, dans la souffrance de la réforme de la filière portée par les participants de la D.A.S.C., même si aujourd'hui certains d'entre eux ont oublié leur rôle dans cette gabegie.

La C.G.T. prend d'ores et déjà l'offensive pour défendre les droits des officiers et demande, à ses syndicats et sections cadres, d'informer le plus largement possible de l'importance de sa participation aux C.A.P. nationales :

- position constante pour les révisions d'appréciation lors des évaluations professionnelles,
- défense des intérêts des agents lors des conseils de discipline,
- soutien au C.N.F.P.T. comme organisme de formation des officiers, cadres de la fonction publique,
- participation active lors des jurys d'examens et concours en qualité de représentant des personnels,
- respect de l'égalité de traitement des dossiers lors de l'avancement au choix,
- soutien des valeurs de l'égalité Femme-Homme
- accompagnement des cadres qui subissent des pressions et du harcèlement hiérarchique et intervention auprès de la D.G.S.C.G.C.

Pour vous accompagner, vos représentants C.G.T. ont besoin d'obtenir un mandat fort lors des élections professionnelles dont l'organisation se met en place.